

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue par vidéoconférence, le **jeudi, dix-huitième jour du mois de février deux mille vingt-et-un (18 février 2021), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Monsieur Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2021-02-5132**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

**Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-02-5133**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
21 JANVIER 2021**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 21 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-02-5134

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **Monsieur GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **Monsieur PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5135

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de février 2020, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5136

**CONTRAT POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS  
PRÉLEVÉS AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS — DDP-  
2021-173**

**ATTENDU** qu'on doit faire effectuer l'analyse des différents échantillons prélevés dans le cadre du suivi environnemental pour le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès.

**ATTENDU** le prix soumis suite à une demande de prix :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix global soumis (taxes en sus)</b>
Eurofins Environex	46 189,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer un contrat pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès à l'entreprise *Eurofins Environex* pour un montant n'excédant pas 46 189,00 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et conditions de la demande de prix DDP-2021-173.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-02-5137

**TRAITEMENT ET VALORISATION DU BOIS DE LA RGMRM  
— OS-883**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que l'on y apporte des résidus de bois ;

**ATTENDU** que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

**ATTENDU** les prix soumis suite à l'appel d'offres public :

<b>Entreprises</b>	<b>1 an Coût par tonne (taxes en sus)</b>	<b>2 ans Coût par tonne (taxes en sus)</b>
Bellemare environnement	45,00 \$	50,00 \$
Enfouibec	32,00 \$	33,00 \$

**ATTENDU** la règle d'adjudication établie au devis pour l'attribution du contrat ainsi que l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-883, pour le traitement et la valorisation du bois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Enfouibec, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5138

**CONTRAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT  
DE BARDEAUX D'ASPHALTE — DDP-2021-172**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie exploite les écocentres de Trois-Rivières (secteurs Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap), Shawinigan, Saint-Étienne-des-Grès, Champlain et Louiseville ;

**ATTENDU** que l'on y apporte des résidus de bardeaux d'asphalte ;

**ATTENDU** que ce matériel doit être traité et valorisé par des firmes spécialisées ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU le prix soumis suite à une demande de prix :

<b>Entreprise</b>	<b>Coût par tonne</b>
Bellemare environnement	55,00 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le DDP-2021-172, pour le traitement et la valorisation de bardeaux d'asphalte, à l'entreprise Bellemare environnement, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5139

**DISPOSITION DES ENCOMBRANTS DE LA VILLE DE  
TROIS-RIVIÈRES — DDP-2021-175**

ATTENDU que la Régie a compétence en matière de recyclage (C-2) ;

ATTENDU que dans le cadre d'un projet pilote, l'administration de la Ville de Trois-Rivières et l'administration de la Régie ont convenu que les frais de broyage des encombrants de la Ville de Trois-Rivières (en vue de les valoriser comme matière alternative de recouvrement journalier des LET) seraient par la suite remboursés par la Ville de Trois-Rivières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat pour la disposition durant l'année 2021 des encombrants de la Ville de Trois-Rivières, et ce, selon les termes et les dispositions de la demande de prix DDP-2021-175, à l'exception de l'option du transport de ces encombrants.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5140

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE À L'ÉCOCENTRE DE TROIS-  
RIVIÈRES SECTEUR EST — DDP-2021-176**

ATTENDU que des travaux d'asphaltage sont nécessaires à l'écocentre du secteur est de Trois-Rivières ;

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

<b>Entreprises</b>	<b>Prix global soumis (taxes en sus)</b>
Spémont Asphalte inc.	38 000,00 \$
Pavage Gravel inc.	43 564,08 \$
Morand Excavation inc.	48 960,00 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer un contrat pour des travaux d'asphaltage à l'écocentre de Trois-Rivières secteur est, à l'entreprise *Spémont Asphalte inc.* selon les termes et conditions de la demande de prix DDP-2021-173.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2021-02-5141**

**CONTRAT POUR LA LEVÉE DE CONTENEURS À  
CHARGEMENT ARRIÈRE ET TRANSPORT DES MATIÈRES  
RECYCLABLES POUR LA MRC DES CHENAUX — OS-882**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a implanté sur son territoire un système de collecte sélective ;

**ATTENDU** la mise en place de conteneurs à chargement arrière pour desservir les immeubles à logements pour le recyclage sur le territoire de la MRC des Chenaux ;

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

<b>Entreprises</b>	<b>Durée 3 ans Prix global (taxes en sus)</b>
Service sanitaire Asselin	129 600,00 \$
GFL Environnemental	71 690,40 \$
Service Cité propre inc.	89 640,00 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-882, pour la levée de conteneurs à chargement arrière et le transport de matières recyclables, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise GFL Environnemental, pour une durée de trois (3) ans selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5142

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-12-5125  
PORTANT SUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS POUR  
LES MATIÈRES DANGEREUSES DÉPOSÉES AUX  
ÉCOCENTRES (DDP-2020-171)**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de modifier comme suit la résolution 2020-12-5125 portant sur la fourniture de conteneurs pour les matières dangereuses déposées aux écocentres (DDP-2020-171) :

- le prix global (taxes en sus) de 51 110 \$ indiqué à la seconde colonne du tableau de cette résolution est remplacé par prix global (taxes en sus) de 55 150 \$ ;
- l'alinéa suivant est ajouté à la fin de cette résolution :

« Ces conteneurs seront livrés et cédés aux municipalités suivantes de la MRC de Mékinac : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Sainte-Adelphe, Saint-Rock-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle et Trois-Rives. ».

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5143

**POLITIQUE DE CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter la politique de capitalisation des immobilisations jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-02-5144

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CESSIION DU CONTRAT  
D'ACHAT-VENTE DE GNR CONCLU AVEC ÉNERGIR À  
L'ENTREPRISE WAGA ENERGY CANADA INC.**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de demander à Énergir de consentir à la cession du contrat d'achat-vente de GNR (gaz naturel renouvelable) à Waga Energy Canada inc.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer avec l'entreprise Énergir et l'entreprise Waga Energy Canada inc. une convention de cession afférente à ce contrat d'achat-vente de GNR.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5145

**CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES  
MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES SECTEURS  
SHAWINIGAN-SUD, LAC-À-LA-TORTUE, SAINT-JEAN-DES-  
PILES, SAINT-GEORGES-DE-CHAMPLAIN ET SAINT-  
GÉRARD-DES-LAURENTIDES — OS-881**

**ATTENDU** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a implanté sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte ;

**ATTENDU** que les contrats actuellement en vigueur pour les secteurs Shawinigan-Sud, Lac-à-la-Tortue, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain et Saint-Gérard-des-Laurentides viennent à échéance en septembre 2021 ;

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis par foyer / année (taxes en sus) Durée de 3 ans</b>
Gestion Sanitaire David Morin	27,85 \$
GFL Environnemental inc.	46,36 \$
9413-1778 Québec inc.	25,37 \$
Récupération Tersol	46,00 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Mékinac, et résolu d’octroyer le contrat OS-881 pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la ville de Shawinigan pour les secteurs Shawinigan-Sud, Lac-à-la-Tortue Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain et Saint-Gérard-des-Laurentides, au plus bas soumissionnaire conforme soit l’entreprise 9413-1778 Québec inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2021-02-5146

**MODIFICATION D’UNE AUTORISATION AFIN DE  
PERMETTRE L’IMPLANTATION D’UN NOUVEAU  
PROCÉDÉ DE RAFFINAGE DE BIOGAZ AU LET DE SAINT-  
ÉTIENNE-DES-GRÈS — AUTORISATIONS DE SIGNATURES  
AFFÉRENTES**

**ATTENDU** que la Régie souhaite vendre le biogaz brut provenant du LET de Saint-Étienne-des-Grès à l’entreprise Waga Energy Canada inc. ;

**ATTENDU** que la construction d’un nouveau procédé de raffinage de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès requiert préalablement une modification d’une autorisation du MELCC ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’autoriser chacune des personnes désignées dans le tableau joint ici-bas à signer, pour et au nom de la Régie, tout document requis par le MELCC pour autoriser l’implantation d’un nouveau procédé de raffinage de biogaz au LET de Saint-Étienne-des-Grès :

Personne autorisée par la Régie	Organisation
Sophie Marcouiller	Progestech inc.
Nicolas Noël	Waga Energy Canada inc.
Stéphane Comtois	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Stéphane Lemire	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Pierre Tardif	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Adoptée à l’unanimité



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-02-5147

**ENTENTE DE PAIEMENT — GAUDREAU  
ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner l'entente de paiement convenu par courriel entre la trésorière de la Régie, madame Caroline Plouffe et la technicienne en comptabilité de l'entreprise Gaudreau, madame Annick Pruneau, à 9 h 42 le 9 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-02-5148

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de lever l'assemblée à seize heures cinq minutes (16 h 5).

Adoptée à l'unanimité

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRETARE**